

GINJER AM

Prise en compte des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement

Société de gestion entrepreneuriale, Ginjer AM est, depuis sa création, à travers son équipe dirigeante et ses collaborateurs, consciente des enjeux auxquels elle a à faire face tant en termes environnementaux qu'en termes sociaux et de qualité de gouvernance. Deux types d'actions ont été mises en place pour agir d'une part, dans l'urgence, via des actions pragmatiques « de terrain » à l'échelle de la société aux impacts immédiats et d'autre part, dans la durée, en rendant rationnelle et cohérente sa démarche dans le cadre d'une intégration efficace et proportionnée des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la politique d'investissement des fonds qu'elle gère.

Ainsi, conscients des importantes différences entre les pays sur l'état d'avancement, la mise à disposition, la qualité, la fiabilité et l'homogénéité des données, avons-nous attendu de disposer d'une profondeur qualitative suffisante et d'une plus grande homogénéité des données entre Sociétés et Etats, entre actions et obligations souveraines notamment, pour intégrer ces critères à nos processus d'investissement.

D'ailleurs, dans le cadre de l'intégration de ces impacts ESG à nos processus de gestion, l'une des lignes directrices de notre action est de pouvoir fournir à nos clients des données « réconciliées » stables, couvrant une part significative du portefeuille quelle que soit l'allocation d'actifs des fonds concernés.

D'autant plus que, depuis sa création, Ginjer AM a fait le choix de concentrer sa gestion sur un seul fonds flexible « multi-asset » : GINJER Actifs 360 est en effet un fonds mixte qui investit à la fois sur des actions, des obligations convertibles et des obligations gouvernementales.

Dans ce cadre, et afin de répondre à tous les cas d'allocation d'actifs que le processus de gestion impose, nous avons été confrontés à la nécessité de disposer de données ESG fiables et homogènes pour tous les instruments. Les critères ESG n'ont donc été intégrés dans le processus de gestion qu'après avoir identifié des bases de données suffisamment homogènes entre actions et obligations souveraines.

Le choix de fournisseurs externes de premier plan (largement diffusés dans les media) s’est inscrit dans cette logique où nous souhaitons également que nos investisseurs puissent “reconnaître” ces chiffres et donc les intégrer facilement.

Après plusieurs mois d’analyse, Ginjer AM a sélectionné, en 2018, deux fournisseurs externes de premier plan : l’un pour la fourniture de risques ESG et l’autre pour les données Carbone. Leurs données ont été testées pour progressivement aboutir au processus décrit ci-dessus.

A partir de ce point de départ, la politique d’investissement de GINJER AM intègre des critères extra-financiers ESG (Environnement – Social - Gouvernance) en suivant plusieurs principes :

- Réduire au niveau global, et « le plus rapidement possible », les risques ESG, ce n’est pas seulement récompenser les meilleurs élèves, c’est aussi récompenser les efforts « de certains parmi les secteurs les moins tolérés sur le papier » qui appliquent les meilleures pratiques (Score A).
- Assumer l’exclusion de certains secteurs. Les investissements dans les secteurs suivants sont systématiquement exclus de l’univers d’investissement :
 - Tabac,
 - Armes controversées : telles que les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes chimiques, biologiques et nucléaires interdites par le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d’Ottawa et la convention d’Oslo.
- Faire face à « l’urgence climatique », en donnant un poids supplémentaire dans nos notations finales à la composante Environnement (Score B).
- Associer la politique de vote à ce processus d’intégration de critères ESG, en se faisant notamment accompagner des conseils d’un prestataire externe qui dispose d’une vision exhaustive des meilleures pratiques relatives aux résolutions impactant les notations ESG.
- Construire des portefeuilles investis dont le score global ESG (Score B) montre un risque extra-financier inférieur à l’univers d’investissement.

Ainsi, tout en privilégiant les sociétés dont les notations sur les critères ESG traduisent bien la recherche d’une croissance durable, avons-nous décidé face au phénomène de dérèglement climatique et à l’urgence de modifier les comportements de tous, y compris investisseurs, de mettre l’accent sur le critère E (Environnement) en lui donnant un poids plus important dans le score ESG total.

De plus, afin de corroborer les scores E, à partir de données d’un premier fournisseur quantifiant des niveaux de risque ESG, nous ajustons la composante risque E d’un bonus/malus en intégrant les notations d’un autre fournisseur spécialisé et expert sur la composante Carbone (Score B).

Ce mode opératoire dans la construction de portefeuille associé à notre politique de vote aux assemblées doit permettre d’aboutir à un portefeuille investi dans son ensemble sur des émetteurs amenant à obtenir

- une réduction globale des émissions Carbone,
- une progression et un suivi valeur par valeur des politiques associées aux critères S (Social) et G (Gouvernance).

Ginjer AM continue, par ailleurs, d'analyser les différentes méthodes pour améliorer son processus de décision afin de fournir des indicateurs fiables représentant la meilleure réalité de la problématique ESG.

Dans cet effort, nous cherchons à participer à des réunions de place sur le thème pour défendre les grandes lignes suivantes :

- Mise à disposition, à l'image des ratings obligataires, de données ESG et/ou Carbone homogènes entre fournisseurs.
- Recherche d'indicateurs standards en termes de reporting permettant de donner aux investisseurs une bonne lecture des enjeux.

Dans le cadre de notre démarche d'engagement et toujours dans l'accompagnement de nos clients dans leurs investissements, GINJER AM est signataire des principes PRI des Nations Unies depuis Décembre 2018 :



Rappel des principes pour l'investissement responsable des investisseurs (<https://www.unpri.org/pri>)

1. *Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements,*
2. *Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.*
3. *Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.*
4. *Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.*
5. *Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.*
6. *Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.*